



**CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 MARS 2019**

Ville de Créteil

Service : Pôle comptabilité

Affaire n° : R2019-2-1-3

Rapporteur : Joël PESSAQUE

Commission : Plénière

Date : vendredi 22 février 2019 à
19h00

Avis autre commission :

Décision :

Décision du conseil municipal

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Budget annexe de chauffage urbain : débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019.

Madame, Monsieur,

L'article L. 2221-5 du code général des collectivités territoriales prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires, préalable au vote du budget primitif, pour les services publics à caractère industriel et commercial (S.P.I.C.) rattachés à une collectivité de 3 500 habitants et plus.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations générales pour le budget annexe de chauffage urbain 2019.

1. Le contexte local

Un programme d'investissement ambitieux a été construit pour recourir majoritairement aux énergies renouvelables dans le cadre du budget annexe de chauffage urbain de la ville de Créteil. Ce programme a porté notamment sur l'installation d'une pompe à chaleur sur la production géothermique et l'amélioration de l'interconnexion des réseaux existants.

Les solutions et optimisations techniques ainsi mises en œuvre ont permis dans le panel énergétique du réseau de chauffage urbain de dépasser le taux de 50% d'énergies renouvelables et donc d'abaisser le taux de TVA à 5,5% sur la part du coût de l'énergie.

Les années 2015 et 2016 ont été consacrées à la poursuite des travaux de rénovation du réseau primaire du quartier du Mont Mesly et surtout à l'intervention de chemisage sur l'installation de géothermie.

En 2016, la chaufferie de l'Echat a été démolie pour permettre l'installation en lieu et place de la gare du Grand Paris. Les réseaux au départ de cette chaufferie ont été dévoyés et les moyens de production de celle-ci ont été transférés au sein de la chaufferie de l'hôpital Henri Mondor, récemment raccordée au réseau de chauffage urbain.

L'année 2017 a été consacrée d'une part, à la poursuite de l'accompagnement des programmes d'amélioration de l'habitat portés notamment par Créteil Habitat – SEMIC avec l'engagement de la dernière tranche de modernisation du réseau de chauffage urbain irrigant le quartier du Mont Mesly (secteur de l'allée du Commerce) et d'autre part, à l'extension dudit réseau dans le secteur du parc des sports Dominique Duvauchelle.

En effet, sous l'impulsion du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir, un programme de développement comprenant notamment un projet hôtelier, le nouveau siège de la fédération française de handball et la société Valéo est en cours de réalisation.

L'année 2018 a été consacrée à la finalisation de l'extension du réseau de chauffage urbain dans le secteur du parc des sports Dominique Duvauchelle, à la mise à jour du schéma directeur du réseau de chaleur et à l'avancement des études de faisabilité des projets d'extension dudit réseau.

Le schéma directeur du réseau de chaleur a été mis à jour et ce, afin de prendre en compte les évolutions tant des systèmes de production que du réseau de distribution et du parc de bâtiments desservis et d'en préciser les enjeux notamment au niveau du taux d'énergies renouvelables et de récupération.

Pour l'année 2019, le premier projet d'extension concerne la création d'un troisième réseau au départ de l'usine d'incinération et jusqu'à la chaufferie du Palais afin d'alimenter le réseau de chaleur avec l'énergie produite par l'incinération des déchets. Ce projet s'inscrit dans celui ambitieux de développement de l'usine d'incinération VALO'MARNE (Mise en place de nouveaux équipements tels que puits à carbone, station de distribution d'hydrogène, serre d'agriculture).

Sa faisabilité tant technique que financière a été confirmée tout au long de l'année 2018. Ainsi les travaux à entreprendre ont pu être précisément définis et le tracé du réseau identifié. Depuis l'usine d'incinération, un réseau en acier pré-isolé de diamètre 450 mm traversera la RN6 puis empruntera la galerie technique sous l'A86 et les talus bordant cet axe pour rejoindre la chaussée de l'avenue de Choisy (RD86) et la chaufferie du Palais, dont les pompes seront également remplacées.

Le deuxième projet d'extension concerne le secteur du Colombier avec un réseau à créer au départ de la chaufferie de la Croix des Mèches pour finalement desservir les immeubles du Grand Colombier et la piscine en proposant de raccorder sur le tracé les résidences rencontrées.

2. Le cadre budgétaire

Pour 2019, seront inscrits les crédits relatifs à la création d'un troisième réseau entre l'usine d'incinération et la chaufferie du Palais pour un montant de 2 667 000 €. Cette dépense sera totalement financée sous la forme d'un fonds de concours versé par la société VALO'MARNE.

Un montant de 50 000 € sera inscrit pour l'étude de faisabilité de l'extension du réseau du secteur du Colombier.

Seront également inscrits les crédits nécessaires au remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'exploitation concerneront les charges de gestion courante qui, compte tenu de leur nature (assurance, impôts, cotisation à l'association des maîtres d'ouvrage en géothermie, honoraires relatifs au contrôle de la délégation) restent à la charge de la commune.

En 2019, la redevance versée par la S.C.U.C. s'élèvera à 575 000 €. Ce montant correspond au remboursement de l'annuité du prêt contracté pour la réalisation de la liaison avec l'usine d'incinération, soit 343 000 €, ainsi que 232 000 € de charges générales.

Conformément à l'avenant n° 8 de la délégation de service public, la S.C.U.C. versera à la commune la redevance forfaitaire annuelle, pour lui permettre de financer les dépenses nécessaires au fonctionnement du réseau qui ne sont pas à la charge du délégataire. Cette partie de la redevance est financée en totalité par le compte de solidarité et de développement durable. Ce compte est alimenté par l'économie réalisée grâce à la baisse des tarifs du gaz. Elle est estimée à 350 000 €.

3. La dette

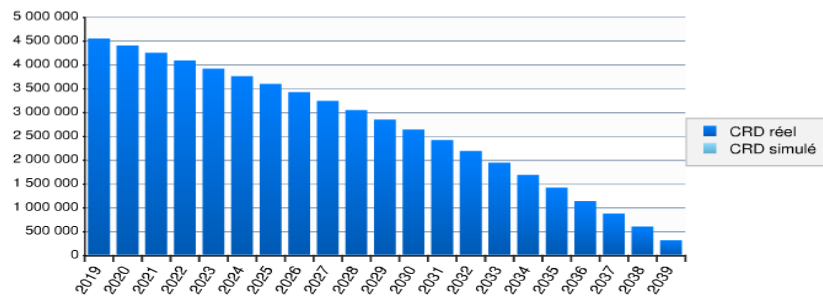
L'encours de la dette du Budget annexe Chauffage Urbain est composé de 3 emprunts et s'élève au 1^{er} janvier 2019 à 4,54 millions d'euros pour une durée de vie résiduelle de 19 ans et 4 mois.

Contractée auprès de 3 établissements bancaires, il s'agit d'une dette saine et sécurisée, notée à 100% en « 1A » selon les ratios prudentiels établis dans la charte de bonne conduite dite « Gissler ». Aucun emprunt de l'encours n'est considéré à risque et « hors charte ».

Principalement à taux fixe, l'encours connaît un taux moyen de 5,53% (contre 5,51% en 2018).

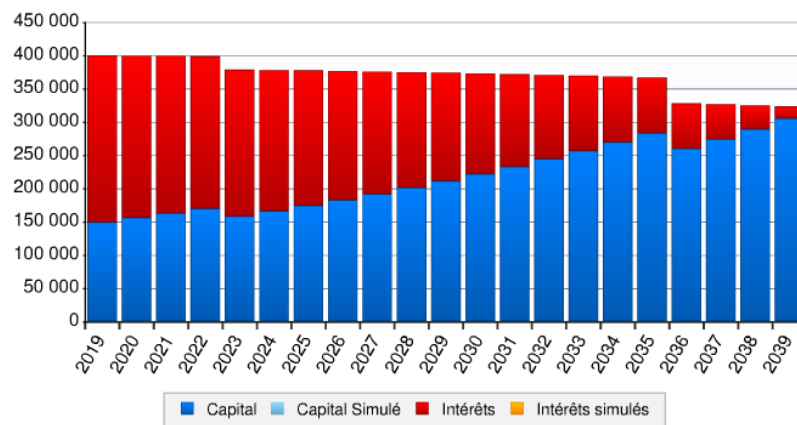
Risques de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	4 465 410,09 €	98,35%	5,61%
Livret A	74 725,95 €	1,65%	1,00%
Ensemble des risques	4 540 136,04 €	100,00%	5,53%

Evolution du CRD



Le profil d'extinction et du remboursement de la dette est le suivant :

Flux de remboursement



Il vous est proposé de donner acte à Monsieur le Maire des orientations budgétaires pour 2019 du budget de chauffage urbain et d'approuver le rapport d'orientations budgétaires.